



CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 10/11/2022

Rapportu n°4

Travaux de sécurisation de la voirie communale
Modification du plan de financement

SERVIZIU FINANZE

Le 04 avril 2022, par délibération n°43-04-04-22, le conseil municipal a validé le plan de financement pour les travaux de sécurisation de la voirie communale pour un montant de 178.031,60 € hors taxes.

Par suite de la réalisation d'une partie des travaux de sécurisation de la voirie communale, il convient aujourd'hui de revoir ce plan de financement à l'aune des travaux exécutés et de modifier le plan en y incluant un poste de travaux supplémentaire.

Le plan de financement adopté est le suivant :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 20%
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviation route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	46.424,20 €	18.569,68 €	18.569,68 €	9.284,84 €
TOTAL		178.031,60 €	71.212,64 €	71.212,64 €	35.606,32 €

Il doit être modifié de la façon suivante :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 20%
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviation route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	89.144,60 €	35.657,84 €	35.657,84 €	17.828,92 €
Zone Béton Container – Route du Bevinco	Sécurisation Routière OM	16.361,15 €	6.544,46 €	6.544,46 €	3.272,23 €
TOTAL		237.113,15 €	94.845,26 €	94.845,26 €	47.422,63 €



La dépense subventionnable hors taxes pour les travaux de sécurisation de la voirie communale est estimée à hauteur de 237.113,15 € hors taxes.

Le plan de financement modifié envisagé est le suivant :

- 40 % au titre de la DETR – Axe 3, soit un montant de 94.845,26 €
- 40 % sur la dotation quinquennale de la collectivité de Corse, soit 94.845,26 €
- 20 % sur fonds propres de la Ville, soit 47.422,63 €

Il sera demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le plan de financement modifié comme exposé ci-dessus ;

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.